

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MARS 2025



Publié le 13 MARS 2025

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 4 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_017

Président : M. Côme TOLLET

Secrétaire : Mme Hamzaouia HAMZAOUI

OBJET

CONVENTION
D'UTILISATION DES
SUPPORTS BASSE
TENSION ENEDIS POUR
L'INSTALLATION
D'ÉQUIPEMENTS DE
VIDÉOPROTECTION

Etaient présents :

M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE
M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme DEL PINO (par proc. à M. THEVENOT), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme LINARES (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

M. COCHET, M. GUEDJ

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le13 MARS 2025.....

Identifiant de l'Acte :

065-216900340-20250310-D2025_017-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur la commune de Caluire et Cuire, il s'avère nécessaire, sur certains sites d'implantation, d'utiliser les supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation des équipements de type caméras. Une vingtaine de matériels sont concernés chaque année par ce type d'opération.

Afin de réaliser ces travaux dans les règles de l'art, une convention doit être signée entre le distributeur d'électricité ENEDIS, l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité SIGERLY, l'entreprise en charge des travaux pour la Ville et la Commune de Caluire et Cuire.

Cette convention contient le cahier des charges et la procédure à respecter par la Commune et son prestataire en amont, pendant et à la fin des interventions. Elle détaille également les modalités financières des prestations liées à ces installations :

Type de prestations	Montant estimatif (pour 20 opérations annuelles)
Frais d'études pour le Distributeur ENEDIS (Validation du dossier technique, délivrance des accès aux ouvrages, contrôle de la conformité après travaux)	1 500 €
Droit d'usage pour le Distributeur ENEDIS (perte de suréquipement, gêne de l'exploitation, entretien et renouvellement des supports)	59,40 € HT par support impacté pour 10 ans d'exploitation
Redevance d'utilisation du réseau à l'autorité concédante SIGERLY	29,70 € HT par support impacté pour 10 ans d'exploitation

La convention a une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- D'AUTORISER le Maire ou son remplaçant à signer ladite convention ainsi que tout éventuel avenant ultérieur notamment dans le cas d'un changement d'entreprise chargée des travaux ;

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

13 MARS 2025



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

